

## Section 1. Produit et identification de la compagnie

---

### Identification :

Nom du Produit : Rapicide® PA, Partie A

Identification de L'entreprise : Minntech Corporation  
14605 28th Avenue North  
Minneapolis, MN 55447  
1-800- 328-3340  
(763) 553-3300

Numéro de Téléphone D'urgence : CHEMTREC 1-800-424-9300 or (703) 527-3887

## Section 2. Composition/Information ou ingrédients

---

Composant	No CAS	Quantité (pourcentage en poids)	PEL (limite d'exposition admissible)
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	22%	1 ppm
Acide peracétique	79-21-0	5%	Ne
Acide acétique	64-19-7	-	10 ppm
Eau	7732-18-5	-	Ne

Le ou les PEL(s) représente(nt) la huitième heure pondérée en fonction du temps, OSHA 29 CFR 1910.1000 moyenne (pondérée en fonction du temps) pour le peroxyde d'hydrogène et l'acide acétique.

## Section 3. Identification des risques

---

**Apparence :** Transparent  
**État Physique :** Liquide  
**Odeur :** Acide  
**Dangers du Produit :** Corrosif et un oxydant

### Effets éventuels pour la santé

**Inhalation :** Les effets dus à l'inhalation des brumes vont d'une légère irritation à une grave atteinte des voies respiratoires supérieures, selon la gravité de l'exposition. Les symptômes peuvent comprendre l'éternuement, un mal de gorge ou la goutte au nez.

**Ingestion :** L'absorption peut entraîner de graves brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Cela pourrait entraîner la formation des cicatrices dans les tissus. Les symptômes peuvent comprendre des saignements, des vomissements, de la diarrhée, une chute de la pression artérielle.

**Contact avec la peau :** Le contact avec la peau peut entraîner une irritation ou de graves brûlures.

**Contact avec les yeux :** Entraîne une irritation des yeux et une plus large exposition peut provoquer des brûlures susceptibles de causer des troubles permanents de la vue.

## Section 4. Premiers soins

---

**Yeux et peau :** Rincez avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Enlevez les verres de contact, s'il y a lieu, après les cinq (5) premières minutes et continuez ensuite de rincer. Si une brûlure ou de l'irritation est survenue, veuillez contacter un médecin. Si les vêtements sont contaminés, enlevez les vêtements, nettoyez la peau et lavez les vêtements avant de les remettre.

**Ingestion :** En cas d'absorption, buvez de grandes quantités d'eau. N'essayez pas de vomir.

**Inhalation :** En cas d'inhalation, déplacez-vous à l'air frais.

## Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

---

Point D'inflammabilité :	S/O
Limites D'explosivité :	S/O
Matériel D'extinction :	Eau, CO <sub>2</sub> en mousse, produits chimiques secs
Dangers Inhabituels D'incendie et D'explosion :	S/O

## Section 6. Mesures de rejet accidentel

---

Mettez des lunettes protectrices, des gants, bottes et vêtements protecteurs et un respirateur si la contamination de l'air est plus élevée que les niveaux permis. Assurez le confinement du déversement et neutralisez avec du bicarbonate de sodium ou du carbonate de sodium. Si permis par les organismes de régulations fédéraux, provinciaux ou locaux, déversez le rebut dans l'égout. Si des vadrouilles, des serviettes, des serviettes en papier ou d'autres matériaux similaires sont utilisés, assurez-vous que ces articles sont rincés à fond avec des quantités abondantes d'eau. Ne réutilisez pas le matériel liquide.

## Section 7. Manipulation et entreposage

---

**Manipulation Générale :** Gardez le contenant fermé, mais ventilé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit frais et sec (sous une température inférieure à 75°F). Entrez le produit non utilisé dans le contenant original fermé. Une fois que le produit a été enlevé, ne retournez pas le contenant original.

**Ventilation :** Aspiration localisée

## Section 8. Contrôle d'exposition/Protection personnelle

---

**Articles de lunetterie :** Lunettes étanches ou protectrices approuvées par ANSI. Vous devriez porter un écran lorsqu'il est susceptible d'y avoir des éclaboussures.

**Gants :** Vous devriez porter des gants protecteurs.

**Vêtements :** Vous devriez porter un tablier lorsqu'il est susceptible d'y avoir des éclaboussures. Des bottes en caoutchouc devraient être utilisées contre les déversements.

**Respirateur :** Si la contamination de l'air est plus élevée que les niveaux permis, utilisez un respirateur approuvé par NIOSH.

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

---

État Physique :	Liquide
Apparence :	Transparent
pH (en tant que concentré) :	0.5 – 1.1
Solubilité Dans L'eau (Par Poids) :	Complète
Odeur :	Acide
Masse Moléculaire :	Nd
Point D'ébullition (760 mm HG) :	Nd
Point de Congélation :	Nd
Densité (H <sub>2</sub> O = 1) :	1.1
Pression de la Vapeur à 20°C :	Nd
Densité de Vapeur (air = 1) :	Nd
Taux D'évaporation (Butylacétate = 1) :	Nd
Point de Fusion :	Nd

## Section 10 : Stabilité et réactivité

---

- Conditions à éviter :** Stockage dans un endroit chaud, contact avec des matériaux combustibles.
- Substances Incompatibles :** Les métaux comprenant le fer, le cuivre, les alliages de cuivre, le laiton et l'aluminium, les sels, les produits biologiques inflammables, alcalis, caustiques, chlore et formaldéhyde.
- Polymérisation Dangereuse :** Ne se produira pas.
- Décomposition dangereuse :** Ne mélangez pas avec des produits chlorés, car cela pourrait libérer un chlore gazeux corrosif et toxique.

## Section 11 : Renseignements toxicologiques

---

Rapicide® PA Partie A en tant que produit : La DL<sub>50</sub> pour l'inhalation est > 13,439 mg/m<sup>3</sup>. LD<sub>50</sub> pour l'ingestion orale est 2,10 g/kg.

### Renseignements Relatifs au Cancer :

Ingrédient	Numéros CAS	NTP	CIRC	OSHA
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	Connu : NON Anticipée : NON	Aucun	NON
Acide peracétique	79-21-0	Connu : NON Anticipée : NON	Aucun	NON
Acide acétique	64-19-7	Connu : NON Anticipée : NON	Aucun	NON
Eau	7732-18-5	Connu : NON Anticipée : NON	Aucun	NON

## Section 12 : Informations écologiques

---

- Évolution dans l'environnement :** Voir section 15.
- Toxicologie environnementale :** Ce produit est toxique pour les oiseaux, les poissons et les invertébrés aquatiques.

## Section 13. Élimination du produit

---

Éliminez ce produit selon les réglementations fédérales, provinciales et locales.

## Section 14. Informations de transport

---

PAS en Vrac

**Nom d'expédition approprié :** Mélanges de peroxyde d'hydrogène et d'acide peracétique, classement

**Des Dangers Stabilisés :** Oxydant (5,1) et corrosive (8)

**Numéro ONU :** 3149

**Groupe D'emballage :** II

## Section 15. Informations réglementaires

---

### État de l'inventaire International :

Ingrédient	Numéros CAS	EC	Japon	Australie	Corée	Canada : LIS	Canada : LES
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Acide peracétique	79-21-0	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Acide acétique	64-19-7	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Eau	7732-18-5	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

**États-Unis :**

Ingrédient	Numéros CAS	OSHA	CAA	CWA	RCRA	SARA 302	SARA 313	TSCA
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Acide peracétique	79-21-0	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON
Acide acétique	64-19-7	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
Eau	7732-18-5	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON

**Proposition 65 Ca :** Ce produit n'est pas affecté par la Proposition 65 Ca.

**Système D'information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail (Canada) :** Cette fiche technique sur la sécurité des substances (FTSS) a été préparée conformément aux critères de risques du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FTSS contient toutes les informations requises par le RPC.

**Section 16. Autre information**

---

**Évaluations de l'Association Nationale de Protection Contre l'incendie :**

Inflammabilité : 0  
Santé : 2  
Réactivité : 1  
Danger Spécifique : Corrosif

**Évaluations des Procédés in Situ horizontaux et modifiés :**

Inflammabilité : 0  
Santé : 2  
Réactivité : 1  
Équipement de protection individuelle : B

**Date D'origine :** 5/1/08

**Date de Révision :** 3/11/10

**Préparé Par :** Directeur d'entreprise de Risque Direction